



[- cliquer -](#)



07 06 2008

Téléphonie mobile

Les antennes relais et la santé des hommes

Au plus haut niveau de l'Etat, le constat est sans équivoque : « ... La croissance démographique et la littoralisation du développement économique ont provoqué une urbanisation accélérée avec son cortège d'effets néfastes : dégradation du cadre de vie, prolifération de déchets, croissance des pollutions de l'air et de l'eau... »(1) Si des facteurs polluants (unités de production, de traitement, de stockage...) ont été installés ou mis en service en milieu urbain durant les années 1970 (le cas du complexe sidérurgique de Annaba...), cela pourrait nous permettre de supposer que les décideurs de l'époque ignoraient l'impact qu'avaient ces facteurs polluants sur l'environnement et sur la vie de hommes.

Aujourd'hui, à l'heure d'Internet et de la mondialisation, permettre l'installation en milieu urbain de facteurs polluants et/ou dégradants de l'environnement ne relève plus de l'ignorance mais bel et bien d'actes répréhensibles. Le cas de l'implantation des antennes relais de la téléphonie mobile en milieu urbain, puisque c'est de ça qu'il s'agit, mérite d'être débattu.

Les antennes relais de la téléphonie mobile, même si elles sont le symbole d'une avancée technologique incontestable, les résultats des travaux d'éminents chercheurs laissent voir clairement qu'elles représentent une véritable menace pour la santé des riverains. Il est impossible de citer tous les chercheurs et leurs différentes études s'agissant du danger des antennes relais, mais il est utile de noter quelques-uns. Le Dr Carlo George, épidémiologiste, expert en santé publique et juriste, a dirigé pendant six ans le programme le plus vaste aux USA en matière de téléphonie mobile. Les conclusions de ses travaux ont été sans la moindre équivoque sur les dangers des rayonnements électromagnétiques de la téléphonie mobile (antennes relais et téléphones) pour la santé des hommes. M. Carlo a déclaré que les résultats de ses travaux « ne sont ni une hypothèse ni un débat polémique, c'est l'expression claire d'une certitude scientifique.

A chacun d'agir en conséquence. On ne pourra plus dire après que l'on ne savait pas... »(2).

Muriel Frat a traité dans le Figaro du 22 janvier 2004 du livre blanc qui dénonce la dangerosité de la téléphonie mobile (antennes relais et téléphones). Ce livre a été rédigé par Pierre Ruz, docteur en physiologie, expert auprès des tribunaux, Richard Gautier, biologiste et docteur en pharmacie, Daniel Oberhausen, professeur de physique, et Roger Santini docteur en sciences et enseignant chercheur membre de la Bioelectromagnetic Society américaine et de l'Union radio scientifique internationale (URSI).

Ce livre, qui met en relief entre autres les dangers des antennes relais de la téléphonie mobile sur les riverains (insomnie, troubles cardiaques, hypertension, céphalées...), peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante csifcem.free.fr/livreblanc_res.htm.

Laurent Clause, qui travaillait pour le compte de [la revue Sciences et Avenir a traité dans les numéros de décembre 2001 et mai 2002 des effets néfastes de la téléphonie mobile \(antennes relais et téléphones\)](#) sur l'homme. Il est question surtout du risque des femmes enceintes de faire des fausses couches et du développement de la leucémie chez les enfants avant l'âge de 15 ans.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), apparemment sous l'influence du lobby de la téléphonie mobile, considérait, au milieu des années 1990, les ELF (extrêmement basses fréquences) comme « non cancérigènes ». Elle a fini au début de ce siècle par reconnaître, notamment à travers sa note numéro 193, que la téléphonie mobile (antennes relais et téléphones) provoque une modification du spectre cérébrale et

du temps de réaction. Elle a également reconsidéré sa position au sujet des ELF en les classant comme « peut-être cancérigènes ». Comme noté plus haut, il n'est pas possible de rapporter tous les résultats des études qui prouvent que la téléphonie mobile (antennes relais et téléphones) est un sérieux danger pour la santé des hommes.

Il est cependant utile de tenter une explication « simple » sur les effets néfastes des rayonnements électromagnétiques de la téléphonie mobile (antennes relais et téléphones) sur l'homme. « Les champs magnétiques produits par la téléphonie mobile sont peu pénétrants, 2 à 3 centimètres selon les tissus. Après avoir traversé la peau, les muscles du visage et les os du crâne, ces ondes électromagnétiques atteignent, à 2 centimètres de profondeur, la région la plus superficielle - mais aussi la plus sensible du cerveau : le cortex, ou écorce cérébrale. L'énergie électromagnétique est convertie en chaleur (autre forme d'énergie), provoquant une élévation de la température du tissu cérébral. Selon Luc Vershaeve, cette augmentation, qui est d'environ 1°C, fait en sorte qu'au niveau du cortex tout se passe exactement comme dans un four à micro-ondes, sauf qu'ici c'est le centre névralgique du corps humain qui subit un échauffement. » M. Luc conclut après cette explication : « Une exposition régulière et de longue durée aux rayonnements de la téléphonie mobile (antenne relais et téléphone) peut engendrer la lésion de l'ADN cellulaire et provoquer des tumeurs cancéreuses ». (3)

Effets néfastes

Toujours en ce qui concerne la dangerosité des antennes relais de la téléphonie mobile, le Comité scientifique sur les champs électromagnétiques (CSIF-CEM), a publié le 8 mars 2003 un rapport qui explique dans le détail les effets néfastes sur l'homme (surtout pour les riverains). Ce comité est composé d'éminents scientifiques, dont les professeurs D. Oberhausen, R. Santini et E. Lacube. Une conférence a, par ailleurs, été organisée en France le 7 février 2004. Celle-ci a vu la participation de nombreux chercheurs qui, dans leur majorité, sont arrivés à la même conclusion que celle du CSIF-CEM à savoir que les antennes relais de la téléphonie mobile sont un risque sérieux pour la santé des humains. La documentation au sujet du CSIF-CEM ou de la conférence précitée est disponible et peut être consultée au site du Marc Filterman dont l'adresse électronique est <http://membres.lycos.fr/filterman>.

Les objectifs recherchés à travers cette contribution à la rubrique « Idées-débat » du quotidien national d'informations El Watan sont : 1- Inciter les responsables de la téléphonie mobile en Algérie à communiquer avec les Algériens, notamment ceux qui sont riverains des antennes relais. L'idéal serait que ces mêmes responsables remettent en cause les résultats des travaux de recherches des scientifiques précités et prouvent par là même, que la téléphonie mobile (antennes relais et téléphones) ne représente aucun danger pour la santé des hommes.

Pour rassurer les Algériens, les moyens existent :

1- il suffit de publier pendant quelques jours, dans des quotidiens nationaux à grand tirage, que la téléphonie n'a aucun effet néfaste sur la santé des hommes ;

2- attirer l'attention des Algériens sur de probables dangers qu'ils encouraient si une antenne relais de la téléphonie mobile venait à être installée à proximité de chez eux ou à proximité du jardin d'enfants, de l'école, du collège ou du lycée où sont inscrits leurs enfants ;

3- attirer l'attention des pouvoirs publics pour, d'une part, réglementer et d'autre part, contrôler l'implantation des antennes relais de la téléphonie mobile qui commencent à envahir d'une manière presque « vulgaire » les terrasses de certains immeubles de nos villes. Les responsables de la téléphonie mobile ont le pouvoir de l'argent, ils peuvent certes installer leurs antennes relais là où bon leur semble, sans études d'impact, sans demander l'avis des voisins, mais les pouvoirs publics disposent également d'instruments pouvant leur permettre de réglementer l'implantation de ce type d'antennes en les éloignant le plus possible (à 400 m au moins) des zones d'habitations. Il s'agit de la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement, notamment dans ses articles 74, 75 et 76 et la loi n° 85-05 du 16 décembre 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé, notamment dans ses articles 29, 45 et 50. Le dernier article mérite d'être mentionné, car il paraît un peu complexe et peut prêter à confusion. Il est noté : « La production, le traitement, l'élaboration, la détention, le transport, le traitement et l'évacuation définitive des déchets contenant une matière radioactive de même que la fabrication des instruments et équipements contenant une source de rayonnement ionisant ou émettant de tels rayonnements, et leur utilisation et mise en exploitation, ne peuvent se faire que dans les conditions techniques ne portant pas préjudice à la santé publique. » Or les antennes relais produisent des rayonnements électromagnétiques liés à des fréquences micro-ondes qui entraînent des pathologies connues dans les pays occidentaux sous le terme de « syndrome des micro-ondes »

(documentation disponible sur Internet- www.ecoforum.fr/reseau/collectifAR/collectifAR.htm)

Cela nous permet de conclure que les antennes relais de la téléphonie mobile portent préjudice à la santé publique.

Leur mise en exploitation, et par voie de conséquence leur installation, ne peut se faire comme elle se fait de nos jours, elle doit faire l'objet d'études de la part des services publics avec la participation de la société civile. En plus des deux lois précitées (qui méritent d'être mises à jour), il est utile de rappeler que s'agissant de la santé des Algériens, c'est l'Etat qui en est le premier responsable.

La Constitution de 1996 est claire, l'article 54 stipule : « Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé. L'Etat assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques. » Le peu que j'ai eu à apprendre sur les antennes durant ma formation et l'exploitation de la documentation dont celle précitée a fait que j'ai écrit cet article en tant que citoyen convaincu de la dangerosité des antennes relais de la téléphonie mobile, il serait très intéressant qu'un lecteur convaincu du contraire fasse de même.

A ceux qui seront tentés de démentir mes propos par de petits communiqués sans en apporter la preuve, je leur rappelle le principe de base de Daniel Parker (1974) : « C'est à celui qui modifie l'environnement qu'il incombe de démontrer l'innocuité de son intervention. Le public est en droit de refuser toute modification de l'environnement dont l'innocuité n'est pas prouvée. » Il y aura certes des personnes qui diront que ce genre d'écrits est fait par des gens qui sont contre le progrès technologique. A ceux-là je dirai : le progrès oui, mais pas au détriment de la santé des hommes. Je les invite dès maintenant à visiter certains sites Internet dont www.upperworld.com/fr et à effectuer des recherches sur le projet « HAARP » (High Frequency Active Auroral Research Project). Je sais d'avance qu'ils seront déçus d'apprendre que depuis les années 1990 les Américains font de grands efforts en matière de maîtrise et de manipulation des ondes radioélectriques pour entre autres :

1 - Manipuler le climat :

- ▶ Créer des inondations ;
- ▶ créer des cyclones ;
- ▶ créer des canicules...

2 - Manipuler le comportement des humains :

- ▶ Neutraliser temporairement ou définitivement des individus ;
- ▶ rendre des individus cancéreux, dépressifs, léthargiques, paranoïaques, violents...

Ce fameux projet « HAARP » paraît tellement dangereux que le Parlement européen a voté une résolution (la AA-0005/99) portant sur l'environnement, la sécurité et la politique étrangère. Dans l'article 24, le Parlement considère que le projet « HAARP », en raison de son impact général sur l'environnement, est un problème d'une portée mondiale. Il demande que ses implications juridiques, écologiques et éthiques soient examinées par un organe international indépendant. Le Parlement européen déplore que le gouvernement des USA ait, à maintes reprises, refusé d'envoyer un représentant pour apporter un témoignage sur les risques que comporte pour l'environnement et la population le projet « HAARP ». Le projet « HAARP » n'est pas l'objet de ma présente contribution. S'il a été abordé, c'est parce qu'il utilise en partie des micro-ondes pulsées. Ces dernières sont capables d'endommager les systèmes immunitaires, de stresser ou de modifier le comportement des individus. Or, il se trouve que la téléphonie mobile utilise également des micro-ondes pulsées. Question : les antennes relais de la téléphonie mobile sont-elles utilisées uniquement pour assurer une bonne qualité des communications ou font-elles aussi partie du projet « HAARP » ?

Notes 1 - Le président Abdelaziz Bouteflika « La transition écologique accompagnera la transition économique » El Moudjahid du 5 juin 2004. 2 - Les publications du Dr Carlo peuvent être consultées sur la page www.multimania.com/filterman/gsm. 3 - Sciences et vie avril 1999.

Par [Lamine Belkacem](#)



[- BioInitiative explications 0,6 V/m : cliquer -](#)